



# Heures supplémentaires obligatoires ?

## TRAVAILLER SUR DEUX MACHINES ?

Nous avons eu l'information ce matin du Chef d'UP rectif de son intention d'obliger à la prise d'heures supplémentaires sur la machine Supfina secteur super finition.

A ce jour aucune information donnée au Comité d'entreprise (26 septembre 2018) ou en réunion du CHSCT d'Argonay (27 septembre 2018) de la mise en place d'une période haute comme prévue dans l'accord ARTT du 7 juillet 1999 dans un quelconque secteur. Et chacun peut lire dans les Procès-verbaux du Comité d'Entreprise que la direction de l'Entreprise organise la prise d'heures supplémentaires AU VOLONTARIAT. **Par conséquent nous informons que les heures supplémentaires ne peuvent être imposées.**

## **Manque de travailleurs ?**

Les délégués, à Argonay comme ailleurs, depuis des années alertent sur les départs et démissions très importants. Manque de reconnaissance des qualifications, **refus répétés de nous donner des définitions de fonction**, réduction de l'accès à la qualité de PROFESSIONNEL pour de nombreux postes... A la direction, ils s'en fichent : ils ont réussi à baisser la part de la masse salariale, chiffres d'affaires et bénéfices sont en augmentation.

Pour chambouler notre rythme de vie, « l'urgence des clients qui attendent » est le refrain qui revient depuis des années. Mais qui a organisé depuis des décennies le « flux tendu » (pas de stock ou le moins possible) entre entreprises ? Qui organise ici la baisse des encours avec parfois des charges vides ? C'est le patronat pour faire plus de profits quitte à mettre encore plus de camions sur les routes et multiplier les navettes, les « taxis ». Et nous, qu'avons-nous récolté depuis 30 ans ? Quasi blocage des salaires, polyvalence imposée et aujourd'hui un travail sur plusieurs machines sans augmentation ? Nous disons aux collègues qui veulent préserver leur vie qu'ils ont raison.

### **L'employeur n'a pas tous les droits contrairement à ce qui nous est dit ces derniers jours.**

Toute modification importante de l'organisation du travail doit être discutée en CHSCT. La prise de plusieurs moyens de production par un travailleur ou l'extension de sa charge de travail devrait être discutée systématiquement. Ils ont une politique de « performance » qui vise à faire croire que c'est nous-mêmes qui avons demandé ces modifications pour « aller plus vite ». Alors ne tombons pas dans tous ces pièges.

**Face à toutes ces attaques, il nous faut nous regrouper, nous organiser pour obtenir une revalorisation des salaires.**